



Le Rav Menachem Margolin

La haute Cour constitutionnelle a rejeté cette semaine la décision du Parlement polonais interdisant l'abattage rituel (Cohita).

9 juges contre 5 de la haute Cour constitutionnelle, ont voté pour l'annulation de cette loi contraire à la constitution polonaise qui permet à chaque citoyen de pratiquer librement sa religion!

Le Rabbin Menachem Margolin, directeur de la "European Jewish Association" à déclaré que cette décision est une victoire de la communauté juive de Pologne mais aussi de l'Europe toute entière qui, ces dernières années, a subi dans plusieurs pays des lois entravant la pratique religieuse. le Rav Margolin a conclu que *"ce jour est un jour de fête pour la communauté juive toute entière"*.